LES ELUS DU CVS

Les représentants des usagers

M. BONNET Patrick
Pavillon les Bouleaux

M. CHEVALLIER Georges
Pavillon les Acacias

M. ETOURNEAU Pascal
Pavillon Douglas 3

M. LATERRIERE François
Pavillon Douglas 0

M. LAPEYRONNIE J. Jacques
Unité les Peupliers

M. MALAURIE Yves – Président
Pavillon les Cèdres

M. MASSIAS Jean-François
Pavillon Douglas 2

M. MAZAUDOU Jean-Michel
Pavillon les Acacias

Les représentants des familles

Mme BAYLET Jocelyne

Mme CHABEAUDIE Annie

M. CHENAUD Daniel
Président suppléant

Mme LORAND Jacqueline

Vous pouvez contacter un membre du Conseil de la Vie Sociale

Soit par courrier, adressé à son nom, à :

M. le Président du CVS
Secrétariat de direction des EHPAD
83 Avenue G. POMPIDOU
CS 61205
24019 PERIGUEUX Cedex

Soit par mèl :

cvs@ch-perigueux.fr

Pour nous communiquer vos suggestions ou vos réclamations des boîtes aux lettres sont également à votre disposition.
Elles sont situées dans toutes les unités à proximité des panneaux d'information du CVS. Elles sont de couleur blanche.
Nous respectons la confidentialité des courriers. N'oubliez pas de vous identifier afin que nous vous adressions une réponse.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD Parrot, Beaufort Magne, et USLD

Vous souhaitez un soutien, une écoute : n'hésitez pas à contacter des membres du CVS

Construisons ensemble

Centre hospitalier de Périgueux

Edition Novembre 2018

Les résidents et les familles sont représentés au sein du Conseil de la Vie Sociale par des membres qui sont élus

Les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale ont lieu tous les trois.

Au sein du CVS :
Les résidents sont représentés par :

- 8 membres titulaires
- 16 membres suppléants

Les familles sont représentées par :

- 4 membres titulaires
- 8 membres suppléants

Sont élus membres du CVS les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou des services.

Le CVS est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Il convient aussi de souligner que le conseil est une instance collégiale qui doit donc impérativement fonctionner de manière démocratique.

Les principaux rôles des représentants des résidents et des familles au sein du CVS sont de donner leur avis notamment sur :

- L'organisation intérieure associée à la qualité de vie quotidienne,
- les activités,
- l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises de charge…

Les permanences des élus du Conseil de la Vie Sociale

Elles ont lieu une fois par mois

- soit au rez de chaussée du Pavillon les Félibres
- soit à la rotonde (extrémité des bâtiments Bouleaux et Cèdres côté parc)

Les dates des permanences sont communiquées au début de chaque année par voie d'affichage et sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.